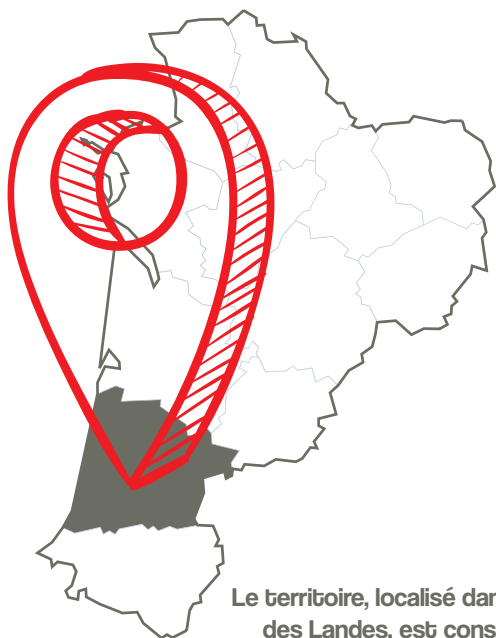




Le territoire, localisé dans le sud des Landes, est constitué de deux bassins versants séparés géographiquement : le bassin d'ORIST géré par le syndicat des eaux EMMA et le bassin de PUJO-LE-PLAN ET SAINT-GEIN, géré par le SYDEC. Les 2 syndicats travaillent ensemble dans un souci de mutualisation et d'efficacité des actions.



BASSINS VERSANTS D'ORIST, PUJO-LE-PLAN ET SAINT-GEIN



6 300 HA
LESPONTÈS
3 000 HA
PUJO-LE-PLAN ET ST-GEIN
SUPERFICIE



LESPONTÈS **4**
PUJO-LE-PLAN
ET ST-GEIN **8**
COMMUNES



LESPONTÈS **3 200**
PUJO-LE-PLAN
ET ST-GEIN **2 500**
HABITANTS

Situation agricole

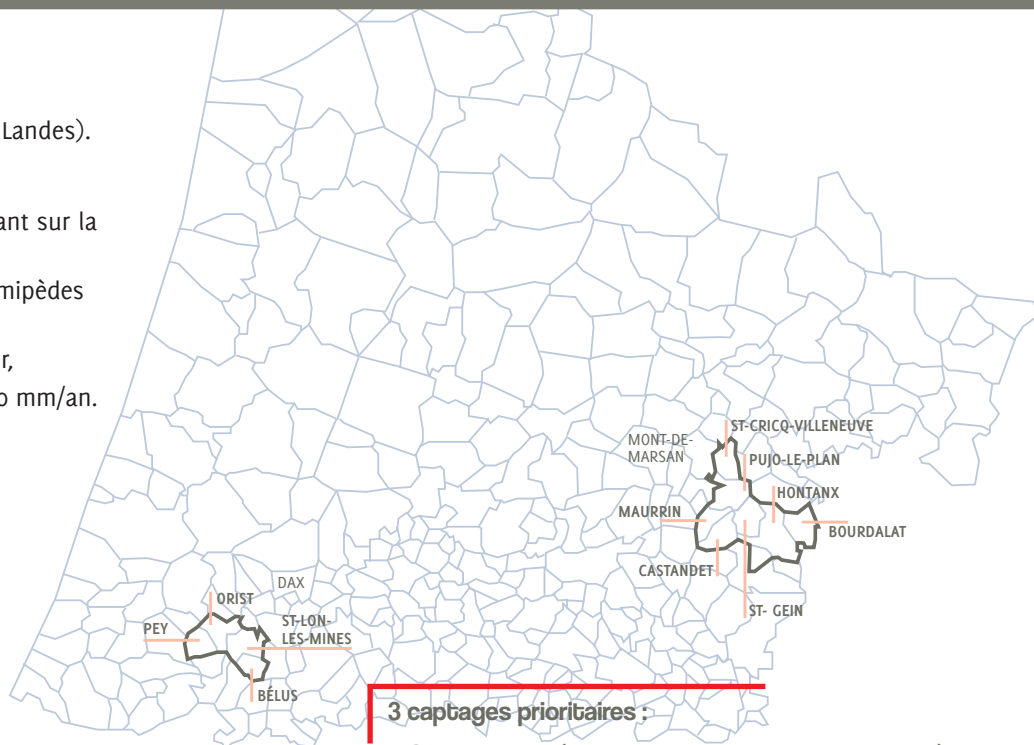
- 75 % de maïsiculture (contre 55 % dans les Landes).

ORIST

- Aujourd'hui, environ 80 agriculteurs travaillant sur la zone d'Orist,
- présence d'élevages de bovins, volailles, palmipèdes et cultures de kiwi,
- prairies permanentes des barthes de l'Adour,
- sols battants, pluviométrie entre 1300 et 1600 mm/an.

PUJO-LE-PLAN ET ST-GEIN

- Une trentaine d'agriculteurs,
- présence de vignes, d'élevages bovins et volailles,
- terres lourdes, pluviométrie entre 1300 et 1600 mm/an.



3 captages prioritaires :

- Orist, alimenté par le bassin versant du Lespontès
- Saint-Gein et Puyo-le-Plan, alimentés par le bassin versant des Arbouts

Ces forages sont tous inscrits au SDAGE. Ils ont tous pour point commun un débit d'exploitation très élevé (plus de 100 m³/h)



SURFACES BIO

275 953 ha en Nouvelle-Aquitaine

6,9% de la SAU en bio dans les Landes

11 fermes bio sur le territoire

Chiffres 2017

CONTEXTE DU TERRITOIRE



Territoire rural et agricole avec des pôles urbains à proximité

- **Un petit territoire**
 - Les deux bassins versants totalisent autour de 5 700 habitants.
- **Des débouchés potentiels pour les produits biologiques**
 - Le bassin versant d'Orist est enchassé dans le triangle attractif Dax – Bayonne – Peyrehorade, celui de Pujo-le-Plan et St-Gein est à la limite Landes/Gers, polarisé par l'agglomération de Mont-de-Marsan, d'une cinquantaine de milliers d'habitants.



Reconquête de la qualité de l'eau

- **La qualité de l'eau sur ces captages n'est plus un enjeu mais une urgence**
 - Plusieurs dépassements critiques des valeurs seuils constatés depuis 2013 suite aux analyses de l'ARS sur les métabolites du S métolachlore, qui n'étaient pas recherchés auparavant : 14 fois la norme pour le ESA métolachlore par exemple*.
- **Pour répondre à cette urgence, à l'heure actuelle :**
 - À travers une coordination départementale, regroupement des deux bassins versants et rapprochement des deux syndicats d'eau : le SYDEC et EMMA dans un souci d'efficacité pour répondre à cet enjeu.
 - Sur Pujo-le-Plan et St-Gein, dérogation sur 10 ans pour pouvoir distribuer l'eau potable, en l'absence de ressource de substitution.
 - Mesures curatives : investissements dans des filtres à charbon actif pour les usines de traitement des deux syndicats,
 - Mesures préventives : Convention Agriculture Environnement du Conseil départemental des Landes depuis 2002 avec la CA40 et la FDCUMA 640.
 - Captages déclarés prioritaires : une étude de délimitation des aires de captage achevée fin 2018 et un Plan d'Actions Territorial en cours d'élaboration.
- **Une vision partagée par tous :** le curatif n'ayant aucun effet sur la reconquête de la qualité de l'eau brute, mais surtout étant plus coûteux que le préventif, il doit rester une solution temporaire.
- **Une relation partenariale solide basée sur une volonté forte de sortir de la situation**
 - Un Conseil départemental moteur qui apporte son soutien financier et technique.
 - Des syndicats volontaires :
Les syndicats rappellent le risque que les analyses de l'ARS s'étendent à de nouvelles molécules, et révèlent alors une nouvelle contamination, comme en 2013. Pour à l'avenir ne plus prendre ce risque, il convient de diminuer drastiquement les sources de polluants.
 - Des partenaires ancrés sur le territoire sur lesquels s'appuyer.

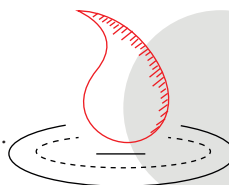
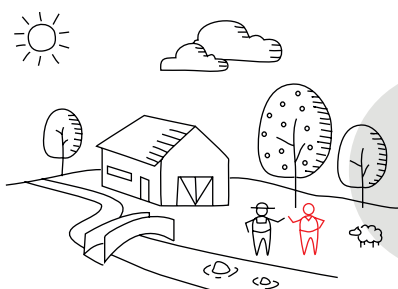
* taux retrouvé du ESA métolachlore et du OXA métolachlore 1,41 µg/l alors que la limite de distribution réglementaire prévue par le code de santé publique est de 0,1 µg/l par substance individuelle pour les pesticides

LES ENJEUX DU TERRITOIRE

1

Reconquérir la qualité de l'eau

Afin de retrouver des eaux naturellement potabilisables.



2

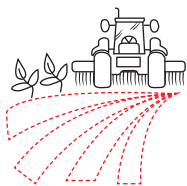
Protection du milieu : les barthes de l'Adour

Favoriser une agriculture durable respectueuse de l'environnement et économiquement viable.

ACTIONS EN COURS

Enjeu 1
Qualité
de l'eau

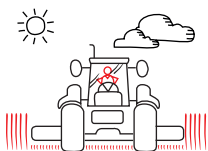
DÉVELOPPER LE DÉSHERBAGE MÉCANIQUE SUR LA ZONE



- Prestations de binage pour les agriculteurs de la zone.
- Journées techniques sur le désherbage mécanique et l'agriculture biologique.
- Suivi vigie-flore et un suivi cartographique des prestations de binage.

Le but est d'enrayer le désherbage chimique, source de pollution, en proposant des alternatives.

DÉTRUIRE MÉCANIQUEMENT LES COUVERTS



- Prestations de destruction mécanique de couverts.
- Actions de communication sur la destruction mécanique de couverts.
- Journées techniques de destruction de couverts.
- Suivi du chantier de destruction mécanique.

Le matériel est mis à disposition par la FDCUMA640.

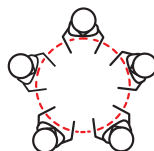
DIAGNOSTIC AGRICOLE



- Diagnostic des pratiques agricoles par la Chambre d'agriculture 40.
- Diagnostic socioéconomique selon la méthodologie OPAAL® (Outil pour l'Adaptation à l'Agriculture Locale) par AGROBIO 40.

CO-CONSTRUCTION

DES PISTES D'ACTION



- Ateliers de concertation avec les producteurs et les organisations professionnelles agricoles.
- Élaboration de pistes d'amélioration des pratiques et de développement des filières.



PERSPECTIVES Les bilans annuels des Conventions Agriculture Environnement montrent que les actions déployées ne sont pas à la hauteur de l'urgence de la situation.

Fin 2018, le Conseil Départemental des Landes et les syndicats d'eau ont réaffirmé leurs ambitions. La convention sera élargie à d'autres partenaires. Une convention spécifique concernant les captages prioritaires rassemble le Conseil Départemental des Landes, les Syndicats d'eau EMMA et SYDEC, et les organisations professionnelles agricoles FDCUMA 640, Chambre d'agriculture des Landes, et Agrobio 40.

En 2019, les actions techniques ont été amplifiées, et un diagnostic agricole a été réalisé, avec l'objectif de co-construire les pistes d'actions du PAT en cours d'élaboration.

Les Syndicats d'eau ont adhéré au programme régional Re-sources, cellule de coordination régionale visant à animer le réseau d'acteurs. La cellule est hébergée par la Région Nouvelle-Aquitaine et cofinancée par la Région et les Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne.

L'agriculture biologique garantissant des pratiques permettant la suppression des sources de pollution autour des captages d'Orist et de Pujo-le-Plan et Saint-Gein, et fort des orientations issues du diagnostic sociologique de la méthode OPAAL®, Agrobio 40 propose de déployer son accompagnement à la conversion sur ces bassins versants. Il s'agit non seulement des journées de sensibilisation, mais d'accompagnement à la conversion avec un parcours de conversion regroupant un diagnostic de conversion, une simulation technico-économique et un suivi post-conversion, avec ses conseillers techniques.

Les Plans d'Actions Territoriaux sont en cours de construction, et seront signés rapidement pour une mise en oeuvre des actions associées à partir de 2020.

Contributions des partenaires

PORTAGE POLITIQUE Conseil départemental 40 et syndicats des eaux EMMA et SYDEC

PRÊT DU MATÉRIEL FDCUMA 40 (Fédération des coopératives d'utilisation de matériel agricole)

SUIVI DU DISPOSITIF Syndicats des eaux EMMA et SYDEC

MISE EN RELATION AVEC LES PRODUCTEURS Chambre d'agriculture 40 et FDCUMA 40

FINANCEURS Conseil départemental 40 et syndicats des eaux EMMA et SYDEC

Dispositifs de programmation mobilisés

Convention Conseil départemental – Syndicats des eaux - Chambre d'agriculture – FDCUMA 640 - AGROBIO 40

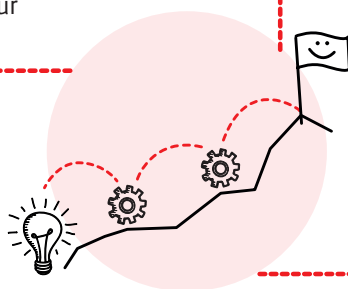
SYNTHÈSE

Facteurs de réussite

- Volonté des acteurs
- Relations partenariales
- Diagnostic territorial co-construit pour un meilleur ciblage des actions

Difficultés rencontrées

- Des organisations professionnelles agricoles qui s'engagent peu pour le moment.
- Contexte peu concurrentiel entre les opérateurs économiques qui tend à figer les fonctionnements (prix agricoles, filières, usages techniques et commerciaux).
- Appréhension du monde agricole.
- Manque d'efficacité des actions entreprises.
- Des conditions pédoclimatiques qui autorisent peu d'alternatives agronomiques à la culture du maïs, situation qui complique le changement de pratiques ou le travail sur les filières.



Perspectives

- Co-construction du PAT (Projet Alimentaire Territorial).
- Amplification de la convention.
- Elargissement du partenariat.
- Effort de communication.

C'est à poursuivre !

Proposition de solutions pragmatiques aux agriculteurs : prestations gratuites.

Pour nous contacter



• **BIO NOUVELLE-AQUITAINE** •



• **AGROBIO 40** •

Nathalie ROUSSEAU, conseillère territoire



07 70 67 79 52



n.rousseau40@bionouvelleaquitaine.com



2915 Route des Barthes, 40180 OEYRELUY

AVEC LE SOUTIEN DE



**RÉGION
Nouvelle-Aquitaine**

